

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
12 DECEMBRE 2019

DATE d’AFFICHAGE  
24 DECEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 30  
Votants : 36

L’an deux mille dix-neuf,  
le 17 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire au Village Vacances à Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joseph BROHAN, - Daniel BOURZEIX, - Alain DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCAUT, - Bertrand ROBERDEL, -- Mme Christine SAVARY.

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**  
**M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**  
**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**  
**M. Jean-Claude FOUCAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD**  
**M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET**  
**Mme Christine SAVARY donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Odile JARLIGANT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°161-2019 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – RESIDENCE DES JARDINS A AMBON – ACQUISITION  
DE SIX PLACES DE STATIONNEMENT AUPRES D’ARMORIQUE HABITAT**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que la Communauté de Communes reste propriétaire de cellules commerciales, au sein de la Résidence des Jardins, sise Route de Lauzach à Ambon.

Armorique Habitat, bailleur de logements sociaux à l’étage de cette-même résidence, est par ailleurs propriétaire de six places de parking. Celles-ci n’étant pas nominativement attribuées aux locataires du 1<sup>er</sup> étage, elles sont utilisées par l’ensemble des membres de la copropriété et des usagers de celle-ci.

Afin de se désengager de leur entretien, Armorique Habitat propose de les céder à titre gracieux à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Ainsi, le Vice-président propose que la Communauté de Communes acquiert les 6 places de parking, correspondant aux lots 22-23-24-25-26-27 de la copropriété de la Résidence des Jardins, cadastrée section AA n°189 sur la commune d’Ambon, et prenne à sa charge les frais d’acte notarié.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 056-200027027-20191217-DELIB\_161\_2019-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de six places de parking, correspondant aux lots 22-23-24-25-26-27 de la copropriété de la Résidence des Jardins, cadastrée section AA n°189 sur la commune d'Ambon, auprès d'Armorique Habitat, à titre gracieux,
- **APPROUVE** la prise en charge des frais d'acte notarié.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 20/12/19

Le Président,

